



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte : de 9h à 12h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous.

 **05 59 33 19 84**

 **mairie@uzein.fr**

 **uzein.fr**

 **Commune d'Uzein**



AOÛT 2020

Le mot du maire

De nature optimiste, à la fin de l'année scolaire 2019/2020, j'avais l'espoir que les conditions de vie ne soient plus liées à la situation sanitaire actuelle du covid19. Il semble que nous soyons forcés de constater en cette rentrée que l'année scolaire sera aussi placée sous le signe de la prudence et du respect des règles sanitaires, en espérant pas pire. Mardi dernier, l'ensemble des enfants de l'école d'Uzein ont été accueillis par les personnels masqués à l'école, au service périscolaire et au restaurant scolaire, avec des repas, de nouveau préparés et livrés par la cuisine communautaire. Certaines associations, celles à faibles effectifs vont reprendre leurs activités ce début septembre. Les événements sont majoritairement annulés. Pour être possibles, ils doivent respecter les conditions que l'on connaît dans les restaurants : entrée masqués, gel hydroalcoolique, placement à table dans des petits groupes (10 max), circulations (toilettes, buvette, sortie extérieure ...) masqués, serveurs masqués ... Les élus de la commission « Action Sociale ... » se posent la question de la tenue du traditionnel repas des aînés : ils la posent aussi aux moins jeunes (+ 65 ans) d'entre nous, via un petit sondage.

La rentrée sera marquée par des avancées sur « l'arrivée de la fibre » chez les particuliers et le déploiement des compteurs électriques Linky (www.enedis.fr/linky ou 0800054659). Ces opérateurs (v)ont envoyé(er) un courrier dans tous les foyers.

Une délibération globale sur l'adressage des différents foyers d'Uzein sera prise lors du prochain conseil municipal. Au final, après convergence des Systèmes d'Information Géographique de la Poste, du cadastre et de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, une petite centaine d'entre nous va voir son adresse modifiée, la plupart uniquement au niveau du numéro de la rue, du chemin. Cela permettra d'avoir un adressage clair permettant aux secours, d'intervenir rapidement, aux livreurs d'acheminer tous les colis, aux nouveaux facteurs de trouver tous les destinataires, aux services d'urbanisme de numérotter, sans ambiguïté, une nouvelle construction ... Les villageois concernés, seront informés de leur changement et accompagnés par les élus pour les démarches administratives.

Soyez prudents, Bonne rentrée à tous.

Bien à vous, Eric CASTET



Séance du conseil municipal du mardi 25 août 2020

Tous les votes ont été adoptés à l'unanimité

1. Conférences de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) : désignation de délégués

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 20 Juillet 2020, le Conseil Communautaire de la CAPBP a décidé de créer 5 conférences. Chacune de ces conférences, composées exclusivement de conseillers communautaires et de conseillers municipaux des 31 communes de la CAPBP, comportera un nombre maximum de 50 membres, dont 35 conseillers communautaires et 15 conseillers municipaux. Les membres désignés des dites conférences sont : Finances – Administration Générale : **Eric CASTET**

- Développement économique – Attractivité – Tourisme – Numérique – Affaires européennes et internationales : **Xavier JUST, Patrick CASSAIGNE**

- Services à la population – Solidarités – Sport – Culture – Gens du voyage : **Nathalie DOMINGOS, Nadine JACQUET, Valérie FRESSE-CHAUVEAU**

- Environnement – Énergie – Déchets – Eau – Assainissement : Antoine SANCHEZ, Mathieu SARRAILH
- Voirie – Mobilités – Grands travaux – Urbanisme – Habitat : Pascal CASTET.

2. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 09 Juillet 2020, le Conseil Communautaire de la CAPBP a approuvé les modalités de fonctionnement de la CLECT et en a adopté les règles de fonctionnement.

En application de cette délibération, il est précisé que l'effectif global de cette commission est de 43 membres (43 titulaires et autant de suppléants).

Pour rappel : la CLECT intervient lors de tout transfert de charges résultant soit d'une extension des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale, soit de la définition de l'intérêt communautaire. Les évaluations auxquelles elle procède servent notamment à déterminer le montant de l'attribution de compensation

Sont désignés à l'unanimité : Membre titulaire : CASTET Éric, Membre suppléant : CASSAIGNE Patrick.

3. Reconstruction du restaurant scolaire et extension du bâtiment périscolaire et du Centre de Loisirs suite à incendie : mission d'assistance technique et administrative :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de reconstruction du restaurant scolaire, l'extension du bâtiment périscolaire et du centre de loisirs suite à l'incendie du 28 Mai 2017.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent certaines collectivités.

M. le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

4. Vente de matériel communal : broyeur d'accotement

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le broyeur d'accotement Maschio 2 GIRAFFA 160 acheté en 2015 ne correspond plus aux besoins des services techniques communaux.

En effet, la nécessité d'effectuer un fauchage des voies plus fréquent a pour conséquence de devoir faire l'acquisition d'un broyeur d'accotement plus adapté et plus performant (achat prévu au budget 2020).

Soucieuse de favoriser le réemploi des matériels dont elle n'a plus l'utilité, la commune a effectué une publicité sur le bulletin municipal afin de susciter l'intérêt des éventuels acheteurs.

A la suite de cette publicité, deux propositions ont été reçues, et sont étudiées par le Conseil Municipal.

La proposition la plus élevée est celle de M. JOANCHICOY Xavier et M. LARROZE Éric, qui ont fait une proposition d'achat conjointe à 2 100 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à céder le broyeur d'accotement Maschio 2 GIRAFFA 160 à M. JOANCHICOY Xavier et M. LARROZE Éric au prix de 2 100 € (1 050 € chacun).

5. Budget annexe Cimetière : passage de budget annexe à budget rattaché avec autonomie financière au 1^{er} Janvier 2021

Selon la Direction Départementale des Finances Publiques, la commune d'Uzein n'aurait pas dû, lors des travaux de construction des caveaux au cimetière, créer un Budget Annexe mais plutôt un Budget rattaché avec autonomie financière.

La réglementation indique que, dans le cas où une collectivité a, à tort, créé un budget annexe, la régularisation doit intervenir au 1^{er} Janvier d'un exercice. Le comptable et l'ordonnateur doivent s'entendre sur la transformation du budget annexe concerné en budget rattaché doté de l'autonomie financière suffisamment en amont de l'opération.

La DGFIP souhaitant que la commune régularise cette situation au 1^{er} Janvier 2021, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce passage du budget annexe Cimetière à un budget rattaché avec autonomie financière au 1^{er} Janvier 2021, et, si besoin, d'en définir les modalités. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

AUTORISE la transformation du budget annexe concerné en budget rattaché doté de l'autonomie financière au 1^{er} Janvier 2021,

PREND ACTE ET AUTORISE les écritures comptables que cette décision impose, à savoir que le déficit d'investissement du Budget Annexe Cimetière au 31 Décembre 2020 deviendra, par le passage à un budget rattaché avec autonomie financière, un déficit d'exploitation au 1^{er} Janvier 2021,

PREND ACTE ET AUTORISE l'avance remboursable que la Commune devra alors effectuer, en 2021, au budget rattaché, avance correspondant au montant du déficit d'exploitation. Cette avance, qui sera accordée pour une période supérieure à 1 an, sera comptabilisée comme une opération de prêt, et sera remboursée par le budget rattaché au fil des ventes de caveaux (chaque vente permettra de rembourser l'avance versée).

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération auprès des services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

6. ÉLECTRIFICATION RURALE - Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DÉPARTEMENT) 2019 : APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 19EP106

Menée par le SYNDICAT d'ÉNERGIE des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), une étude de travaux d'Éclairage public rue de la mairie et à la place du Lanot a été réalisée en novembre 2019. Le coût estimatif des travaux à réaliser, confié à l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE SO - Agence de Pau est détaillé ci-dessous. Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale \"Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DÉPARTEMENT) 2019\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Montant des travaux et des dépenses à réaliser :

- montant des travaux T.T.C	31 085.71 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 108.58 €
- frais de gestion du SDEPA	1 295.24 €
TOTAL	35 489.53 €

Plan de financement prévisionnel de l'opération

- participation Département	11 398.10 €
- F.C.T.V.A.	5 609.23 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt réalisé par le SYNDICAT pour le compte de la commune	17 186.96 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 295.24 €
TOTAL	35 489.53 €

Informations diverses

1. Infos bibliothèque : ENFIN ! Votre bibliothèque va rouvrir ses portes à partir du 08 septembre 2020.

Les bénévoles sont ravis de vous retrouver après ces quelques mois de fermeture et espèrent vous revoir nombreux. Nous avons plein de nouveautés à proposer pour cette rentrée autant pour les enfants que pour les adultes, alors n'hésitez pas !

Bien sûr, les contraintes sanitaires liées au COVID devront être appliquées, à savoir : port du masque obligatoire pour tous les adultes et pas plus de 10 personnes dans la bibliothèque. Toutes les conditions seront mises en œuvre pour votre bien-être et celui de vos enfants.

RAPPEL : TOUS LES OUVRAGES EMPRUNTES AVANT LA FERMETURE DOIVENT IMPERATIVEMENT ÊTRE RESTITUÉS.

« Aimer lire, c'est faire un échange d'ennui contre des heures délicieuses ! » Montesquieu

2. Atelier Jeunes : Les élus de la commune envisagent de mettre en place un projet d'atelier « jeunes » (thème : plantations, travaux de peinture, d'entretien ...) durant la période des vacances d'automne (du lundi 19 au vendredi 23 octobre) pour un groupe de jeunes du village (14/16 ans). Ce projet doit faire l'objet d'un avis de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Les jeunes intéressés doivent s'inscrire au secrétariat de mairie ou sur le mail de la commune avant le 23 septembre. La priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas encore participé à un tel atelier.

3. Fibre et Numérique : * Une réunion publique d'informations sur l'arrivée de la fibre public départementale THD64 avec présence des opérateurs se tiendra le mardi 8 sept. à 19 h à la maison pour tous. Venez avec votre masque !

* Le projet départemental d'installation de la fibre avance. La Fibre64 déploie le réseau Très Haut Débit sur la majeure partie du territoire départemental. Pour accompagner ce déploiement, elle assure également un ensemble de services liés aux usages du numérique et propose, à l'ensemble des communes du département qui le souhaitent, des ateliers de médiation numérique à destination des personnes éloignées ou en difficultés avec le numérique, dans le cadre de la démarche départementale d'inclusion numérique.

Pour plus de renseignements : <https://inclusion-numerique.lafibre64.fr/mediation-numeriquelf64/>

Fabien DEVILLIERS, Médiateur numérique, 06 23 22 97 38 fabien.devilliers@lafibre64.fr

ou sur le prospectus sur le site de la commune.

Si vous êtes intéressés, le secrétariat de mairie attend votre retour afin de mettre en place ces ateliers au sein de notre commune (groupes de 4 à 6 personnes dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur). Le matériel est fourni.

Retrouvez ce bulletin municipal en version numérique, avec d'autres articles, sur le site uzein.fr, sur la page facebook (Commune d'Uzein).

Informations des associations et des sections du Foyer Rural d'Uzein

1 . Foyer Rural d'Uzein : L'été touche à sa fin et l'heure de la rentrée a déjà sonné, il est temps de reprendre ses activités au sein des différentes sections du Foyer Rural : - PALA pour les adeptes du mur à gauche
- BABY SPORT pour nos petits - GYMNASIQUE et GYMNASIQUE DOUCE pour nos adultes et nos seniors
- YOGA pour les plus souples d'entre nous ou pour ceux qui aspirent à le devenir
- SOPHROLOGIE pour ceux qui veulent retrouver l'harmonie entre leur mental et leur physique
- COURS d'ANGLAIS et de BEARNAIS pour ceux qui veulent enrichir leurs connaissances linguistiques
- AEROMODELISME pour ceux qui ont gardé une âme d'enfant

Vous trouverez toutes les informations concernant ces différentes activités sur le site de la commune d'UZEIN (dans la rubrique : associations du village).

Bonne rentrée et bonne reprise à toutes et à tous. Pierre BARDET Président du Foyer Rural

2 . Club de l'Âge d'Or : En raison des règles sanitaires très contraignantes, les rencontres du 1er jeudi de mois seront reportées à une date ultérieure, suivant l'évolution de la pandémie. Les cours de gym douce reprendront en OCTOBRE si toutefois les règles sanitaires nous le permettent.

Si des personnes étaient intéressées par cette discipline, Contactez Armand JOANCHICOY au 0619089370

3 . Sophrologie : Créneaux horaires : - lundi et jeudi 16H30 -17H30 pour les enfants pris en charge à la sortie de l'école puis dirigés vers la salle au dessus de la mairie comme l'année passée.

- Le mardi de 19H30 à 20H30 pour les adultes sous le préau de l'école,

- nouveau créneau pour les jeunes adolescents le lundi de 17H30 à 18H30 dans la salle au-dessus de la mairie.

Contact : 06.21.24.50.66

4 . Roultabox : La saison recommence. Venez vous essayer le mercredi et le vendredi à un travail de cardio de 1h et ensuite un sport de contact avec le respect de l'autre. Avec la covid, nous devons respecter quelques règles (maximum 10) pour l'instant avec les deux séances nous n'y arrivons pas!

5 . Cours de Gascon : Los cors de gascon que's debanaràn lo medish dia a la medisha òra e au medish endret a partir de Dimèrcs lo 16 de Seteme de 2020.

Les cours de gascon se dérouleront le même jour à la même heure et au même endroit à partir du mercredi 16 septembre 2020. Hètz beròi, Guilhèm

6 . ALSH Le Petit Prince : L'équipe de l'association Le Petit Prince accueille les enfants des communes de Beyrie en Béarn, de Bougarber et d'Uzein les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs, voici ce dont nous avons besoin :

Constituer ou mettre à jour un dossier, si vous êtes déjà adhérent. Les pièces sont téléchargeables sur notre site internet : - Fiche d'identification - Fiche sanitaire

- Certificat médical attestant du respect de l'obligation vaccinale en vigueur

-Attestation d'assurance valide : activités extra-scolaires + responsabilité civile

-Attestation de prise en charge financière (si tel est le cas).

Veuillez nous adresser un mail contenant votre demande d'inscription, en précisant les dates que vous souhaitez réserver. Joignez-y le dossier complet. Une réponse par mail de notre part confirmera la réservation.

Toute inscription équivaut à votre engagement du respect du règlement intérieur de l'accueil.

Nous vous invitons à visiter notre site internet et à prendre connaissance du projet éducatif de l'association, du projet pédagogique en cours et du règlement intérieur.

Aussi, l'association recherche du personnel pour les mercredis et vacances scolaires , en Contrat d'Engagement Educatif, à compter du 2 septembre :

-un animateur BPJEPS pour participer à l'accueil d'enfants de 3 à 12 ans à Uzein,

- un animateur chargé des temps de restauration et pour renforcer l'équipe.

Merci de nous faire parvenir un CV par mail ou de nous contacter par téléphone. N'hésitez pas à partager cette offre.

Pour tout renseignement, contactez nous au 0559335432, par mail clsh.uzein@orange.fr, et site lepetitprinceuzein.fr.



Le Petit Prince
Accueil de Loisirs

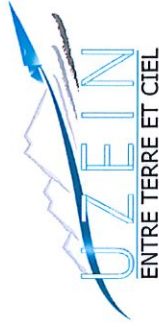
Sondage pour les aînés

Dans ce contexte particulier dû au covid19, les élus de la commission « Action sociale ... » souhaitent avoir votre avis sur la tenue du traditionnel repas des aînés. Participez-vous à ce repas si bien sur toutes les conditions sanitaires sont réunies, comme dans les restaurants (voir mot du maire) ?

Réponse par le biais de ce coupon ou par tél ou par mail ou par un élu

Nom : _____ Prénom : _____

participera ☐ ne participera pas ☐



Communication municipale : vosre avis nous intresse !

Afin de mieux vous satisfaire, nous vous remercions de bien vouloir renseigner cette enquête sur le bulletin municipal et les autres modes de communication, puis, **de la retourner à la mairie**. Ce questionnaire va nous permettre de faire un diagnostic et envisager des améliorations tant sur la forme (contenu, graphisme, ...) que sur le fond (versions numérique/papier, distribution/à la demande ...).

Le bulletin municipal papier

1. Vous lisez le bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres le premier mercredi du mois :

En entier ou presque ☐ Vous le survolez ☐ Vous ne le lisez pas ☐

2. Quelle(s) rubrique(s) lisez-vous ?	Du début à la fin	En diagonale	Non lue
Le mot du maire	☐	☐	☐
Comptes rendus de la séance du conseil municipal	☐	☐	☐
Informations diverses	☐	☐	☐
Informations des associations	☐	☐	☐

3. Selon vous, les articles des comptes rendus du conseil municipal, dont la version complète se trouve sur le site internet de la commune, sont :

Trop longs ☐ De bonne longueur ☐ D'un bon niveau ☐ Trop techniques ☐

4. A votre avis, la mise en page est-elle agréable à lire ? ☐ oui ☐ non

5. Le numérique n'est pas forcément plus écologique que le papier. Cependant, pour éviter des impressions inutiles, êtes-vous prêts :

- à venir retirer le bulletin papier à la mairie si besoin ☐
- à venir retirer le bulletin papier dans nos commerces si besoin ☐
- à lire le bulletin sur le site internet ☐
- à recevoir la version numérique par mail ☐
- à conserver la formule actuelle !

Autres supports de communication

6. Combien de fois vous connectez-vous sur le site internet par mois ?

☐ jamais ☐ 1 fois ☐ Plusieurs fois

7. Combien de fois vous connectez-vous sur la page facebook de la commune (Commune d'Uzein) par semaine ?

☐ jamais ☐ 1 fois ☐ Plusieurs fois

Commentaires et suggestions sur ces 7 points :

Nom :

Prénom :

(Facultatif)

Merci pour votre participation !